



## Essaie de chaussure seulement si achat

Par **sasoli**, le **14/10/2011** à **22:21**

Bonjour,

je me suis rendu dans une boutique spécialisé de running en vue d'essayer et d'acheter une chaussure.

Le vendeur me pose la question suivante :

" vous pensez faire l'achat ce jour aussi non je ne ferai pas faire d'essaie car ensuite vous risquez d'aller les acheter sur internet ".

J'ai trouvais ces propos tres déplacés et limite discriminatoire d'autant que d'autre client n'ont pas été abordé de la même manière par le second vendeur

Je souhaiterai savoir ce que le droit impose dans ce genre de situation.

Merci

Par **mimi493**, le **15/10/2011** à **01:20**

Le droit ne dit rien, je pense. le droit d'essayer des chaussures avant achat n'est inscrit nul part, donc on peut vous le refuser.

Vous auriez pu être malin, dire "oui, oui, je veux acheter", essayer toute la boutique et partir sans rien acheter en disant au vendeur (assez fort pour que tous entendent) que si vous n'achetez rien c'est uniquement à cause de ses propos déplacés